



Avis d'audience par écrit

Le 27 avril 2020

Réf. 2020-H-101

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires en juin 2020 afin d'examiner une demande d'acceptation, par la Commission, de la garantie financière révisée pour l'établissement de Key Lake (Key Lake) présentée par Cameco Corporation (Cameco). La garantie financière assure le financement des coûts actuels et futurs d'un déclassement pour l'établissement de Key Lake, notamment la gestion à long terme des déchets produits par l'établissement. L'établissement de Key Lake est situé dans le nord de la Saskatchewan.

Cameco a également présenté une demande de modification de son permis d'exploitation de l'usine de concentration d'uranium de Key Lake pour tenir compte du format et des conditions de permis normalisées de la CCSN. Le permis d'exploitation d'une usine de concentration d'uranium de Cameco autorise l'exploitation de l'usine de concentration d'uranium de Key Lake et de ses installations connexes.

En vertu de l'article 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera les mémoires de Cameco et du personnel de la CCSN, ainsi que les mémoires du public. Une formation de la Commission délibérera par la suite et rendra une décision concernant la demande de Cameco.

En vertu de l'article 19 des Règles, les personnes ayant un intérêt dans la question en cause ou possédant de l'expertise sur la question ou des renseignements qui peuvent être utiles à la Commission pour en arriver à une décision sont invitées à formuler des commentaires, par écrit, sur la demande de Cameco. Les demandes d'intervention doivent être déposées au Secrétariat de la Commission au plus tard le **11 juin 2020** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#), ou envoyées à la personne-ressource dont les coordonnées apparaissent ci-dessous. **La demande d'intervention doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire indiquant les commentaires à présenter à la Commission
- les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse de courriel du demandeur

Tous les mémoires seront disponibles sur le site Web de la CCSN et il sera possible de les télécharger de cet endroit, ou de s'adresser au Secrétariat pour en demander un exemplaire. Les renseignements personnels comme l'adresse et le numéro de téléphone sont essentiels pour établir un lien entre le mémoire et son auteur. Si vous souhaitez assurer la confidentialité de vos renseignements personnels, inscrivez-les sur une page distincte.

Même si l'information qui se trouve dans le plan préliminaire de déclassement et l'estimation de coûts de Cameco pour Key Lake est confidentielle, Cameco a affiché un résumé non confidentiel de cette information sur son [site Web](#) (en anglais). Les éléments non confidentiels des mémoires de Cameco et du personnel de la CCSN présentés à l'audience sont disponibles sur le site Web de la CCSN à l'adresse suretenucleaire.gc.ca. On peut également s'adresser au Secrétariat pour en demander un exemplaire.

À la suite des délibérations et de la décision de la Commission sur cette question, un compte rendu de la décision sera publié sur le site Web de la CCSN et fourni sur demande.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur l'installation visée, ou pour faire la demande de documents, communiquez avec la personne-ressource suivante :

Agente du tribunal, Secrétariat

Tél. : 613-947-8300 ou 1-800-668-5284

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)